



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 17 février 2015**  
**18 heures 30**

-----

CR/SL

N° 001803

Service des sports -  
Approbation du choix  
du candidat et  
validation du contrat  
DSP Camping les  
Cèdres.

Affiché le :

**Le mardi 17 février 2015 à 18 heures 30** le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

**ABSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

La convention de délégation de service public du camping « les Cèdres » est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

**Par** délibération du 14 octobre 2014 le conseil municipal a approuvé le principe de délégation de service public du camping « les Cèdres » sous la forme d'un contrat d'affermage.

La commission de délégation de service public a ordonné les étapes suivantes :

A l'issue de la procédure de publicité et envoi du dossier de consultation, 16 candidatures ont été déposées et enregistrées dans les délais et une hors délais.

Lors de la séance du 18 novembre 2014, la commission de délégation de service public a procédé à une analyse préalable des candidatures tenant compte des qualifications et expériences professionnelles, des capacités financières, humaines et techniques, de la lettre de candidature et de l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public. 9 candidats ont été admis à présenter une offre. Un cahier des charges leur a été adressé.

Lors de la séance du 16 décembre 2014, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des 4 candidats ayant répondu puis à l'examen de ces offres. Elle a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec 3 candidats.

Lors des auditions du 19 décembre 2014, organisées en présence de M. le Maire, Olivier CUREL, Président de la commission, Mme Isabelle PITON et M. Jean AILLAUD, membres de la commission, les 3 candidats ont pu préciser et qualifier le contenu des offres. A l'issue de ces auditions, il est apparu que la proposition de la SARL « Village et résidences de vacances ESCAPADE » (84110 VAISON LA ROMAINE), géré par Monsieur Stéphane ROY, est celle qui correspond aux attentes communales en terme de continuité du service, de durée et de contre partie financière résultant de l'exploitation de l'équipement.

La proposition retenue porte sur une durée de contrat de dix ans, une redevance annuelle d'un montant fixe de 22 500 euros (H.T.) plus 20 % supplémentaire appliqués sur le montant dépassant la somme de 150 000 euros (H.T.) du Chiffre d'Affaires. La proposition prévoit aussi le maintien du personnel actuel et le recrutement de personnel de la région afin de faire découvrir le terroir à la clientèle. Les tarifs proposés sont corrects et les types d'hébergement demeurent inchangés.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, la procédure de la consultation dans le cadre d'une délégation de service public est organisée en vue de la passation d'un nouveau contrat.

**Vu** les documents qui ont été adressés selon l'Article L1411-7 du CGCT aux membres de l'assemblée délibérante permettant de se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le choix de la SARL « Villages et résidences de vacances ESCAPADE » située à Avenue César Geoffroy - 84110 VAISON LA ROMANE, gérée par Monsieur Stéphane ROY, en qualité de délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du camping « les Cèdres ».

**APPROUVE** le contrat fixant le cahier des charges, annexé à la présente délibération, pour la délégation de service public par affermage.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout acte en exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**